

**CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 10 DECEMBRE 2013 A 21H00.**

COMPTE RENDU

NOM, PRENOM	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES
M. BEMELS Pierre, Maire	oui			
<i>Adjoints</i>				
M. LOHYER José	oui			
M. DEGAYE Christian	oui			
Mme CHAUMERLIAC Françoise	oui			
Mme GOASDOUE Patricia	oui			
Mme LAMBEL Anne-Marie	oui			
M. SCHOLLA Gérard	oui			
M VIOLETTE Bernard	oui			
Mme TISSU Martine	oui			
<i>Conseillers</i>				
Mme LALLALI Michelle	oui			
Mme BERTHAULT Michelle	oui			
M REGNIER Serge	oui			
Mme GREEN Claude				oui
Mme FOURCROIX Aicha	oui			
M WEIFFENBACH Hervé	oui			
Mme PONCE Muriel				oui
M DERRACHI Rachid	oui			
M FISSEUX Frédéric	oui			
M BARBIER Pascal				oui
Mme CAUDRON Céline	oui			
Mme LESTAVEL Virginie				oui
M GOSSET Pierre Yves				oui
M. MONSILLON Gilles	oui			
Mme DUBIN Laurence	oui			
Mme DYKMANS Anne			Mme DUBIN	
M. SOURON Olivier	oui			
Mme LOUNIS Farida	oui			

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme TISSU.

Il a été donné lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT (décisions 14/2013 à 19/2013).

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2013 :

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2013 a été approuvé à l'unanimité.

1. Bourses communales :

Comme chaque année, la Commune peut attribuer des bourses communales aux familles qui en font la demande.

Depuis l'année scolaire 2011-2012, le Conseil Général a modifié les conditions d'attribution des bourses. Précédemment, l'octroi d'une aide par le département n'était possible que si la Commune avait, au préalable, octroyé une subvention. Cette obligation a disparu. Comme chaque année les familles sont informées par plusieurs canaux :

- le bulletin communal,
- le site internet de la Commune,
- une relance personnalisée aux tributaires de l'année écoulée.

Un tableau joint à la présente note de synthèse donne le détail de ces demandes.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a fixé les nouveaux montants de la participation communale au titre de l'année scolaire 2013-2014 en revalorisant à la fois les quotients familiaux et la participation communale par enfant,**
- **à l'unanimité, a statué sur chaque demande déposée (4 familles),**
- **à l'unanimité, a pris acte que le montant total des bourses accordées figurera au budget 2013 de la Commune pour un montant total de 719,00€.**

2. Assurance statutaire, adhésion de la commune à procédure de renégociation du contrat groupe :

Afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels, la Commune a adhéré depuis plus d'une décennie au contrat du CIG en matière d'assurance statutaire.

Le contrat en cours avec la société DEXIA SOFCAP arrive à échéance.

Il convient qu'une nouvelle mise en concurrence soit engagée par le CIG.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2014 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,**
- **à l'unanimité, prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2015.**

3. Eglise, finalisation par un avenant des travaux supplémentaires de maçonnerie concernant la tranche ferme :

Suite à la séance du conseil municipal du 19 septembre 2013 qui a autorisé par voie de décision modificative le mouvement de crédit nécessaire au paiement des travaux supplémentaires de maçonnerie concernant la tranche ferme, il convient simplement de formaliser ce virement budgétaire par un avenant signé entre la Commune et l'entreprise PM CHARPENTIER.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé cet avenant,**
- **à la majorité (abstention M BEMELS), a autorisé M le Maire à le signer.**

4. Déplacement du chemin vicinal n°7 :

Le nouveau propriétaire du golf a émis le souhait d'optimiser son parcours et d'utiliser pleinement son unité foncière au regard des dispositions du POS approuvé le 23 mars 2000.

Pour ce faire, il convient que la portion du chemin vicinal n°7 bordant les parcelles E 589 et E 455 soit déplacée.

Le propriétaire prendra à sa charge la totalité des frais liés à la procédure administrative et aux travaux.

Le Conseil Municipal,

- **à la majorité (abstention M DERRACHI et contre M FISSEUX), a donné son accord de principe sur le déplacement du chemin vicinal n°7 dans sa portion bordant les parcelles E 589 et E 455 sachant qu'il devra, à nouveau, en délibérer quand le projet sera plus élaboré.**

5. Convention entre la SNCF et la Commune concernant la mise à disposition de la gare au profit de cette dernière :

La SNCF est prête à signer une convention temporaire de mise à disposition de la gare avec la Commune.

Cette mise à disposition se fera moyennant un loyer que la Commune versera à la SNCF.

La Commune veut favoriser le commerce de proximité.

L'ancienne gare constitue le trait d'union entre les deux quartiers principaux de la Commune et dispose à proximité de places de stationnement.

La Commune envisage donc de louer ce local à un groupe appartenant à la grande distribution afin qu'il y installe une superette à vocation essentiellement alimentaire.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, donne son accord de principe sur cette procédure,**
- **à la majorité (abstention M BEMELS), autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la SNCF (gares et connexions),**
 - **à l'unanimité, prend acte qu'il devra, à nouveau, en délibérer quand le projet sera plus élaboré.**

- a donné son accord de principe sur cette rétrocession sachant qu'il devra, à nouveau, en délibérer quand le projet sera plus élaboré.

6. Décisions modificatives relatives au budget.M14 :

A la présente note de synthèse, un tableau joint donne le détail des décisions modificatives intervenues concernant le budget M14.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention M MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M SOURON et Mme LOUNIS), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à la majorité (abstention M MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M SOURON et Mme LOUNIS), a pris acte de l'incidence au budget 2013 M14.

7. Question diverse : budget M49 définition de la durée des amortissements :

Suite aux différentes délibérations définissant les durées d'amortissement des réseaux, des constructions et du matériel, elles ont été actualisées compte tenu de l'évolution de la nomenclature M49:

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a fixé les différentes durées d'amortissement.

8. Question diverse : budget M49 admission en non valeurs :

Entre 2010 et 2013, la Commune a émis des titres relatifs à la taxe sur le ru. Certains débiteurs n'ont pas honoré leur dette à l'égard de la Commune.

Le Trésor Public a donc engagé des actions en recouvrement à leur encontre qui, malheureusement, se sont avérées infructueuses.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé sur proposition du Trésor public de l'admission en non valeur de ces créances anciennes pour un total de 41,00€,
- à l'unanimité, a pris acte que les dépenses liées à cette procédure seront portées à l'exercice 2013.

9. Question diverse : augmentation de la durée hebdomadaire de travail pour le poste d'infirmière affecté au multi accueil :

La durée hebdomadaire pour le poste d'infirmière affecté au multi accueil a été augmentée.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a accepté que ce poste soit dorénavant d'une durée de 35h00 lissée sur l'année civile,

- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence budgétaire Sur l'exercice 2014 et les suivants.

Rapport annuel du délégataire chargé du service de l'eau,
Rapport annuel 2012 sur la qualité de l'eau potable.

Lecture en a été faite selon les modalités habituelles.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 23h15.

A Presles, le 11 décembre 2013.

Le Maire Pierre BEMELS